

Objet : Approbation du compte administratif de l'exercice 2020

Délibération du Conseil d'administration du 16 mars 2021

Affichée au siège de la Régie le

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-20000693-20210316-DCA2021005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2021

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14, et L 2121-31,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) du 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP),

Vu les statuts de l'EIVP et notamment leur article 18,

Vu les délibérations 2019-054 du 6 décembre 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020, 2020-007 du 20 mai 2020 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2020, 2020-018 du 9 novembre 2020 approuvant la première décision modificative du budget de l'exercice 2020 et 2020-031 du 8 décembre 2020 approuvant la seconde décision modificative du budget de l'exercice 2020,

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2020 arrêté par le Directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris, approuvé par la délibération 2021-004 du 16 mars 2021 du Conseil d'administration,

Après élection de *M^{me} Marie Christine LEMARDELEY* comme Président.e de séance,

Sur proposition du/de la Président.e de séance,

DELIBERE

Article 1^{er} : Le Conseil d'administration approuve le Compte administratif de l'exercice 2020 de la régie EIVP avec les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement de l'exercice 2020	6 500 375,43 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2020	6 547 650,65 €

Soit un solde d'exécution de la section de fonctionnement déficitaire de -47 275,22 €, auquel s'ajoute le report d'excédent de fonctionnement des exercices antérieurs de +183 030,59 €. Après prise en compte de ce report, l'excédent cumulé en fin d'exercice 2020 s'élève à +135 755,37 €.

Section d'investissement

Recettes d'investissement de l'exercice 2020

825 956,89 €

Dépenses d'investissement de l'exercice 2020

667 222,32 €

Soit un solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de +111 459,35 € auquel s'ajoute le report d'excédent d'investissement des exercices antérieurs de 1 217 587,23 €. Après prise en compte de ce report, l'excédent de financement à fin d'exercice 2020 s'élève à 1 376 321,80 €.

Article 2 : Il est donné quitus au Président du Conseil d'administration pour sa gestion, au vu du Compte administratif de l'exercice 2020 de la régie EIVP.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, possibly 'J. Dupont', written in a cursive style.